

## PROCES VERBAL

### Séance du 14 Mars 2024 à 18 h 30 mn

L'an deux mil vingt-quatre, le Quatorze Mars à 18 heures et 30 mn, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie.

Etaient présents : M. SUPPLY Michel, M. KIEFFER Sébastien, M. GARET Philippe, M. MOBILLION Mathieu, M. COUSINA Denis, Mme COLLET Camille

Absents excusés : M. AUGIER Cyril (Pouvoir à M. MOBILLION), M. TROUSSET Jean-Philippe (Pouvoir à Mr SUPPLY), Mr DELORME Joël (Pouvoir à Mr GARET).

Le président, Michel SUPPLY, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, a désigné Mr Philippe GARET comme secrétaire de séance en conformité avec l'article L2121-15 du CGCT.

**Le procès-verbal du 15 février 2024 est adopté.**

#### **I. DELIBERATIONS :**

##### **Délib n° 03 /2024 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L2121-31, Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public de la collectivité accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser;

Considérant l'approbation du compte administratif 2023 lors de la même séance,

Considérant que le comptable public a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil Municipal par 9 voix Pour décide :

- d'arrêter le compte de gestion 2023 dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
- de n'apporter ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes de la collectivité.

##### **Délib n° 04/2024 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L1612-12 et 13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu le compte de gestion visé le 14 Mars 2024 et transmis par le Trésorier de Fismes,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

Considérant la présentation des dépenses et des recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de **Mr Philippe GARET**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. SUPPLY Michel, Maire, qui s'est retiré au moment du vote et s'est donc abstenu, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant,

Après en avoir délibéré par 7 voix pour et 2 voix d'abstention,

Décide :

- 1) de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Compte administratif principal		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à 2023	459 684.54	665 555.36	205 870.82
	Résultats antérieurs reportés		1 517 279.77	1 517 279.77
	Résultat à affecter	459 684.54	2 182 835.13	1 723 150.59
Section d'Investissement	Résultats propres à 2023	244 043.25	69 839.31	- 174 203.94
	Solde antérieur reporté		595 336.53	595 336.53
	Solde global d'exécution	244 043.25	665 175.84	421 132.59
Restes à réaliser au 31 décembre 2023	Fonctionnement			
	Investissement	154 000.00		- 154 000.00
<b>Résultats cumulés 2023</b>		<b>857 727.79</b>	<b>2 848 010.97</b>	<b>1 990 283.18</b>

- 2) De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) De reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits
- 4) D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **Délib n° 05/2024 : AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2311-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,

Vu l'état des restes à réaliser,

Considérant que le budget de l'exercice 2023 comportait un virement (023->021) d'un montant de 1 516 381.62 €

Après avoir approuvé au cours de cette même séance le compte administratif 2023 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de + 1 723 150.59 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de **421 132.59 €**,
- un solde des restes à réaliser au 31 décembre 2023 de la section d'investissement d'un montant de **154 000 €**, n'entraînant aucun besoin de financement au compte 1068,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mr le Maire,

Décide, par 9 voix Pour, d'acter que les résultats 2023 ont été correctement estimés et de procéder à l'affectation définitive des résultats en conformité avec l'affectation anticipée au budget primitif de l'exercice 2023 comme suit :

1. un report en section d'investissement (**ligne 001 en recettes**) pour **421 132.59 €**
2. un report en section de fonctionnement (**ligne 002 en recettes**) pour **1 723 150.59 €**

### **Délib n° 06/2024 : PROPOSITION D'AVENANT N° 2 – REGULAR ARCHITECTES**

Le Maire et les Adjointes informent le Conseil Municipal que suite à la réunion du 22 Février dernier avec le cabinet d'architectes REGULAR, Mr LEJEUNE nous a présenté une étude chiffrée pour la construction de 3 maisons. Il

ressort, que le budget initialement prévu est impossible à respecter pour la construction de trois maisons, et que le concept s'éloigne un peu de l'objectif souhaité sur le plan environnemental. Une réflexion s'est donc instaurée pour revenir sur le projet et de nouveau prévoir la construction de deux maisons seulement.

REGULAR nous a donc fait part d'un nouvel avenant prenant en compte les intervenants en qualité de bureau d'études structure, thermicien et géotechnicien. Par conséquent les propositions financières d'accompagnement ont également été modifiées, tout en respectant l'enveloppe budgétaire.

L'architecte propose dans son avenant les bureaux d'études et co-traitants suivants :

- SODEBA GINKO Bureau d'Etudes Structure 5 500 € HT/6 600 € TTC
- BET ASSET Bureau d'études Thermique 1 450 € HT/ 1 740 € TTC
- FONDASOL Bureau d'études Géotechnique 3 670 € HT/4 404 € TTC

La proposition d'honoraires de REGULAR reste sur un pourcentage de 11 % du montant des travaux H.T. Parmi les prestations, il est urgent de valider le devis proposé par FONDASOL afin de pouvoir commencer les études de sol.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'accepter la modification du projet contenu dans l'avenant n°1 et de revenir à une construction de deux habitations afin de respecter l'enveloppe initiale du projet,
- De valider les propositions des bureaux d'études et co-traitants déjà précitées ci-dessus
- D'autoriser le Maire à signer cette proposition d'Avenant n° 2 et les devis des intervenants énoncés dans ce dernier.

### **Délib n° 07/2024 : VIDEO PROTECTION : CHOIX DE L'ENTREPRISE SUITE A L'APPEL D'OFFRE DU SIEM - MAITRISE D'OUVRAGE ET MAITRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'installation d'un système de vidéoprotection, une convention de mandat de Maîtrise d'Œuvre et de Maîtrise d'Ouvrage a été validée avec le SIEM par délibération n° 33/2022.

Le SIEM a donc lancé la procédure d'Appel d'Offres. La commission s'est réunie le 29 novembre 2023 pour étudier les 3 offres réceptionnées et a attribué le marché à l'Entreprise EIFFAGE.

Le SIEM nous propose donc de valider la fiche financière du marché qui s'élève à la somme de 59 272.00 € HT. (hors maintenance annuelle).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la fiche financière d'attribution du marché à l'Entreprise EIFFAGE.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution du marché.

La délibération sur l'approbation du devis pour l'étude des sols FONDASOL a été prise en compte dans la délibération n°06/2024 et n'appelle pas de nouvelle délibération.

### **Délib n° 08/2024 : DEMANDE DE TRAVAUX SUR RESEAU EAU ET ASSAINISSEMENT A LA CUGR**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la visite des Services du Département afin d'évaluer l'état de la voirie Départementale sur notre Commune.

Dans un premier temps, le constat de dégradations de la voirie au croisement des rues des Sarments et du Dresfervuoin dues aux eaux stagnantes au point bas de la RD 275 nous amène à solliciter les Services de la

## ***Commune d'Ormes***

Communauté Urbaine du Grand Reims pour la création d'un avaloir à raccorder au réseau à proximité, avec une dizaine de mètres de bordures afin de solutionner la problématique de la dangerosité de cet énorme nid de poule.

Dans un second temps, il a été constaté qu'un avaloir de la Rue du Chemin Vert était placé trop haut et n'absorbait rien, provoquant une mare constante, côté opposé de la route sous laquelle sont placées deux bouches à clé en mauvais état, qui alimentent la Zone des Blancs Fossés.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De demander à la CUGR de bien vouloir prévoir ces travaux de création et de modification d'avaloirs dans le cadre de sa compétence.

## **Délib n° 09/2024 : DEMANDE D'INSCRIPTION DE LA REFECTION DE LA RD 275 AU SERVICE DU DEPARTEMENT**

Pour donner suite au constat de dégradations de la traverse communale RD 275 dues au trafic de plus en plus important entre la RN31, la RD 980 et la zone de Bezannes.

Face aux besoins constants de l'intervention des services du Département pour l'entretien de cette voirie,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De demander au département de bien vouloir inscrire la traverse de votre village (RD 275) sur la liste des réfections de chaussée dans les meilleurs délais.

## **II. QUESTIONS DIVERSES**

### **1 – CREATION D'UNE ACTIVITE FOOTBALL :**

Suite aux résultats du sondage, Monsieur AUGIER propose de créer une association pour une séance de football le samedi matin.

Le Conseil ne s'y oppose pas et charge Monsieur AUGIER de prendre contact la personne à l'initiative du projet, Monsieur NICAISE, afin d'envisager la création de l'association.

### **2 – FIN DE CONTRAT DE MADAME DEMONGEOT :**

Madame DEMONGEOT (agent d'entretien des locaux) a fait part de son départ en retraite au mois d'août. Nous avons fait faire un devis à l'entreprise Reims Nettoyage pour une prestation de service nettoyage de la mairie, de la salle H. LEVY et de l'ancienne école. Le devis proposé est fait sur 5h. Mais la discussion du conseil aboutit à revoir le devis pour une durée de 4h. Le conseil valide le projet de passer par cette entreprise et autorise le Maire à signer le devis des réception de la mise à jour.

### **3 – CUGR – PROPOSITION SUR LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE**

La mairie a été destinataire d'un courrier de la CUGR concernant la position de la commune au sujet des pouvoirs de police spéciale des maires envers le président nouvellement élu de la CUGR. Il nous est demandé de prendre un arrêté sur cette question de transfert des pouvoirs. Le courrier de la CUGR n'étant pas très explicite, le conseil charge Monsieur le Maire se demander des précisions lors de la prochaine conférence des territoires (qui se tiendra le jeudi 21 mars 2024). L'arrêté sera pris suivant les éléments obtenus.

### **4 – DISCUSSION SUR LE VOTE DES TAUX POUR LA PREPARATION DU BP**

Afin de préparer le Budget Primitif 2023 qui sera soumis au vote lors de la prochaine séance du conseil municipal, il est décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition qui resteront identiques à ceux votés en 2022. Seule l'augmentation des bases sera prise en compte.

### **5 – POINT SUR L'ORMOIZE**

La commune a été destinataire d'un devis d'un montant de 3000€. Cela représente 500€ de plus que l'année dernière. Une réunion avec les organisateurs est prévue vendredi 22 mars 2024 à 09h00 en mairie pour avancer sur les modalités de cette manifestation.

**6- PROPOSITION D'ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE**

Il est proposé d'adhérer à la fondation du patrimoine. La commune ayant dépassé la barre des 500 habitants, le tarif de l'adhésion est de 200€. Le conseil espère que cette adhésion facilitera l'instruction du dossier de réfection de la toiture de l'Église mais également nous aide à obtenir une subvention de leur part.

-----

- M.MOBILLION présente le nouveau devis pour l'entretien du parc 2024 qui fait état d'une augmentation de 5%. Le conseil valide ce dernier.
- Affaire CACHET Contre COMMUNE DE ORMES : Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur CACHET porte l'affaire auprès de la Cour Administrative d'Appel de Nancy. Notification reçue ce jour.

**Séance du 14 mars 2024**

N° délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
N° 03	BUDGET	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023	3
N° 04	BUDGET	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023	3
N°05	BUDGET	AFFECTATION DU RESULTAT 2023	3
N°06	LOGEMENTS COMMUNAUX	PROPOSITION D'AVENANT N° 2 – REGULAR ARCHITECTES	4
N°07	VIDEO PROTECTION	VIDEO PROTECTION : CHOIX DE L'ENTREPRISE SU L'APPEL D'OFFRE DU SIEM - MAITRISE D'OUVRA MAITRISE D'ŒUVRE	4
N°08	TRAVAUX	DEMANDE DE TRAVAUX SUR RESEAU EAU ET ASSAINISSEMENT A LA CUGR	4
N°09	TRAVAUX	DEMANDE D'INSCRIPTION DE LA REFECTION DE LA RD 275 AU SERVICE DU DEPARTEMENT	4

**EMARGEMENTS**

<b>Michel SUPLY</b>	<b>Sébastien KIEFFER</b>	<b>Denis COUSINA</b>	<b>Joël DELORME</b>
<b>Cyril AUGIER</b>	<b>Camille COLLET</b>	<b>Philippe GARET</b>	<b>Absent (Procuration à M. GARET)</b> <b>Mathieu MOBILLION</b>
<b>Absent (Procuration à M. MOBILLION)</b>			
<b>Jean-Philippe TROUSSET</b>			
<b>Absent (Procuration à M. SUPLY)</b>			

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.